



Numéro de l'acte	2014-225-SGES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2014

QUESTION N°2014-225

SPORT : Piscine municipale – Activités Municipales – Mise en place d'un règlement des activités

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

Vu la délibération n°2013-18 du Conseil Municipal du 5 février 2013 mettant en place l'activité aquabike,

Vu le règlement intérieur de l'activité aquabike,

Afin de restructurer l'ensemble des activités municipales, il est nécessaire de mettre en place un règlement des activités pour l'ensemble des prestations proposées au sein de la piscine municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de valider le règlement des activités municipales joint en annexe
- d'autoriser Madame le Maire à signer le règlement intérieur

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 08 décembre 2014

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT